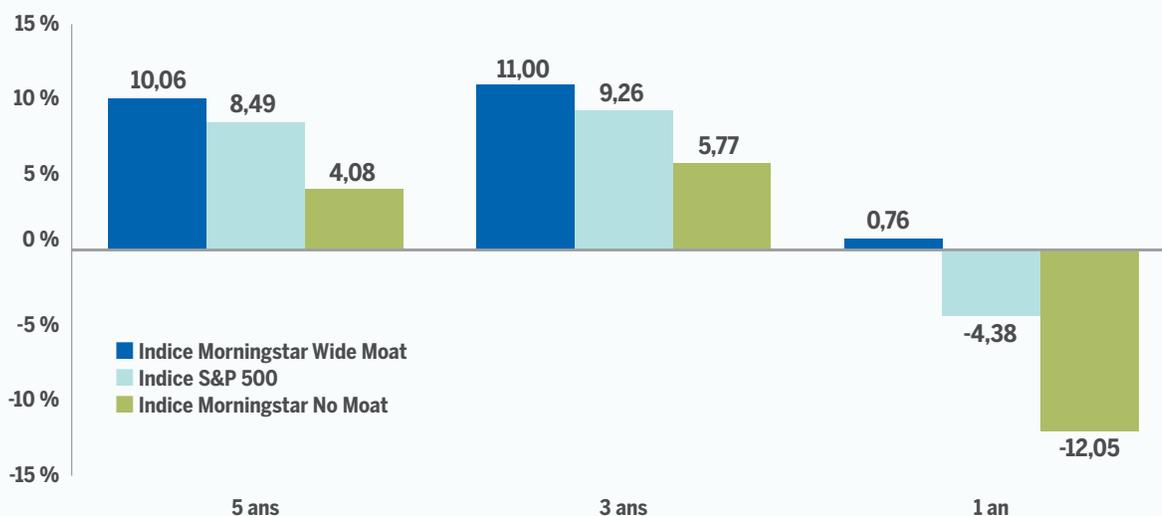


La notion d'avantage concurrentiel durable ou « moat »

Un avantage concurrentiel durable (« moat ») confère aux entreprises une longueur d'avance durable par rapport à leurs concurrents, ce qui constitue un moteur avéré de surperformance.

L'avantage concurrentiel durable, moteur de surperformance



Source : Morningstar, Inc. as of 12/31/18.

- Au cours des dernières périodes, l'indice Morningstar Wide Moat a surperformé l'indice S&P 500 et l'indice correspondant pour les entreprises « ordinaires », c'est-à-dire sans avantage concurrentiel durable.
- Selon Morningstar, cinq facteurs sont à prendre en compte pour caractériser ce type d'avantage : les coûts de substitution (freins qui empêchent les clients de passer d'un produit à un autre), l'effet de réseau (la valeur du produit augmente avec le nombre de ses utilisateurs), les actifs incorporels (identité de marque, licences et brevets gouvernementaux), l'avantage en termes de coûts (produire des biens à un coût moindre par rapport à la concurrence) et l'efficacité opérationnelle (baisse du coût unitaire moyen lorsque le volume de production augmente).
- Une longueur d'avance importante est toujours synonyme de rendements supérieurs. Mettez toutes les chances de votre côté en choisissant un gérant de fonds dont la stratégie d'investissement est axée sur la sélection d'entreprises possédant un avantage concurrentiel durable.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en février 2019. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Ce document doit être accompagné de la/les dernière(s) fiche(s) produit(s) du/des fonds dans le cas d'une vente de titres de fonds communs.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et le Prospectus complet, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : Fred Alger & Company, Incorporated n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et les informations présentées ici n'ont pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA. La divulgation de telles informations est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, les informations sont exclusivement destinées aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (A) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. Les services offerts par Fred Alger & Company, Incorporated et ses entités affiliées, ainsi que les opportunités d'investissement auxquelles se rapportent ces informations, sont réservés à ces personnes, et toute personne relevant d'une autre description ne saurait s'y fier. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.